

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201005-87_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Cinq Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Pierre PAGNON donne procuration à Virginie PORTEILS

Absente : Héloïse MONREAL

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.87/2020

Association des Communes Maritimes d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (ex ACMLR) : adhésion et désignation du représentant

Monsieur le maire informe l'assemblée que la ville adhère depuis de nombreuses années à l'Association des Communes Maritimes du Languedoc-Roussillon devenue, suite à la fusion des régions, l'Association des Communes Maritimes d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Cette dernière a pour objet de défendre les intérêts des villes du littoral de la Région et a pour buts d'engager des démarches garantissant l'intérêt général, de résoudre des problèmes communs, de tisser des liens de solidarité, d'être force de propositions, de promouvoir les communes membres, de dialoguer et de défendre les positions des villes maritimes auprès des pouvoirs publics.

**Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur le maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'Association des Communes Maritimes d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.
- **DESIGNE** monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, afin de représenter la commune lors des assemblées et des réunions organisées par cette association.
- **AUTORISE** monsieur le maire ou l' élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du :

et publication du :

Torreilles le :

Le maire,



le maire,

Marc MEDINA

